

Rapport de la commission chargée de préavis sur le postulat PO 04-2024 : « Mise en place d'une commission permanente de développement durable » déposé par Florent Héroguel et consorts

**Au Conseil communal
De et A
1008 Prilly**

Prilly, le 18.11.2024

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Composition et fonctionnement de la commission

La commission ad'hoc chargée d'examiner le postulat PO 04-2024 s'est réunie à Castelmont, le mardi 12 novembre 2024, de 18h30 à 19h35, dans la composition suivante :

Laurence CATTIN, VER
Nolwen FAVE, VER
Vincent JACCOUD, PSIG
Cédric MONNEY, PLR
Elia POCHON, PLR
Didier CALLMANDER, LCVL, président
Jean Michel PIGUET, PSIG, rapporteur

La Municipalité est représentée par M. Maurizio Mattia, accompagné de M. Jéquier, chef du Service Energie et Environnement.

Le président donne la parole à Monsieur Mattia et à Monsieur Jéquier.

2. Présentation de l'objet et discussion en présence de la municipalité

M. le Municipal rappelle qu'une telle commission est préconisée par le Plan Climat de la Municipalité. Il distribue une fiche de deux pages qui décrit les objectifs et la mission de cette commission selon le Plan énergie et climat cantonal vaudois.

M. le chef de service précise qu'elle devrait se prononcer sur les grands projets qui touchent au climat et au développement durable (DD). Elle devrait veiller à la bonne coordination transversale des projets des différents services. Le cas échéant, elle pourrait faire des propositions ou proposer des modifications à certains projets. Une commission semblable existe à Vevey.

Rapport de la commission chargée de préavis sur le postulat PO 04-2024 : « Mise en place d'une commission permanente de développement durable » déposé par Florent Héroguel et consorts

Par exemple, pour creuser des fouilles, une approche plus large que purement technique serait utile. Il est vrai que la Municipalité doit et peut effectuer ce travail, mais le regard et les réflexions et propositions d'une commission spécifique permettrait d'enrichir l'approche et cela ajouterait une dimension plus démocratique.

Il est prévu, dans le Plan climat, que la Municipalité fasse un rapport annuel sur ces thèmes. La commission pourra procéder à un examen critique de ce rapport.

A 19h, M. le Municipal et son chef de service sont remerciés et quittent la séance.

3. Délibérations et amendements

Un-e commissaire craint qu'on ajoute une couche supplémentaire à ce qui existe déjà, surtout que la commission devra disposer de membres compétents.

La Cogest pourrait faire ce travail, quitte à recevoir un mandat dans ce sens.

Un-e autre commissaire estime qu'un regard et un contrôle de représentants de la population apporterait autre chose qu'une approche d'experts.

Un-e commissaire relève que le climat et le DD sont devenus des thématiques aussi importantes que la gestion et les finances.

Un-e commissaire craint qu'il soit difficile de définir un critère clair pour réunir la commission.

Un-e commissaire estime que ces questions sont très spécifiques, ce qui justifie une approche thématique particulière.

La première mission évoquée, soit le contrôle, se justifie pour la même raison.

Notre commission est d'avis qu'il ne lui appartient pas de définir plus en détail les contours de cette commission, travail qui devra être fait dans une prochaine étape suivant la présentation d'un préavis Municipal. Celui-ci pourra notamment estimer les coûts supplémentaires liés à cette commission et présenter un projet de modification du RCC, le cas de Vevey pouvant être pris comme exemple.

Le Président précise qu'il s'agit à ce stade de se prononcer sur le fond et de dire s'il se justifie ou non de créer une telle commission.

Il met au vote cette question.

3. Vote final

La commission passe au vote sur le renvoi de cet objet à la Municipalité et c'est par 5 voix pour et 2 voix contre que la commission propose d'accepter la création d'une commission durable et de renvoyer ce postulat à la Municipalité.

Rapport de la commission chargée de préavis sur le postulat PO 04-2024 : « Mise en place d'une commission permanente de développement durable » déposé par Florent Héroguel et consorts

La séance est levée à 19h35.

4. Conclusions

En vertu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Prilly,

- Vu le postulat Po 04-2024 déposé par Florent Héroguel et consorts,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

- de prendre en considération ce postulat et de le renvoyer à la Municipalité.

Au nom de la commission :

Didier CALLMANDER, Président

Jean Michel PIGUET rapporteur